

Edito

Le début de l'année est une nouvelle fois marqué par une régression des services publics au niveau de notre département. Notre commune est ainsi affectée par la suppression d'un poste d'enseignant dans l'une de nos écoles maternelles, « Clair Vallon ». Cette décision est tombée lors du dernier Conseil départemental de l'Éducation nationale, le 23 février dernier.

La forte mobilisation et les interventions des uns et des autres n'ont pu infléchir la décision de monsieur l'inspecteur d'académie. Les statistiques ne sont certes pas très favorables lorsqu'on s'en tient rigoureusement à l'âge légal de scolarisation des enfants fixé à 3 ans. Mais cela est méconnaître la réalité des textes qui prévoit que dans les zones de revitalisation rurale, ce qui est le cas de Bagnères, il est possible de scolariser les enfants à partir de 2 ans.

Certains n'ont pas manqué de laisser croire que cette décision de suppression d'un poste constituait une sanction à l'encontre de la collectivité qui n'aurait pas engagé avec suffisamment de détermination la restructuration de ses écoles publiques. Là encore il s'agit de désinformation car, si la restructuration s'avère nécessaire, et en la travaillant au mieux, elle se traduira aussi par un poste en moins, avec toutefois un avantage, celui de consolider les postes restants pour l'avenir.

C'est donc dans cette voie que s'est engagée notre collectivité en organisant la réflexion et la concertation, avec la communauté éducative dans un premier temps et avec les parents d'élèves dans un deuxième temps. La solution retenue sera celle qui privilégiera la qualité de l'environnement éducatif pour les enfants tout en s'inscrivant dans la durée.

Même si le poste est supprimé à Clair Vallon, une réouverture provisoire devrait être annoncée, permettant la mise en œuvre de la restructuration en question dans la sérénité.

Une chose est certaine : à ce jour, deux écoles maternelles disposent du potentiel immobilier et de l'environnement leur permettant d'accueillir dans les meilleures conditions trois classes de maternelle, Achard et Clair Vallon.

La natalité s'est améliorée en 2010 sur Bagnères comme au niveau des deux cantons. Mais la tendance n'est pas suffisante pour améliorer significativement les moyennes statistiques.

Depuis 22 ans que je suis maire, et avec les conseils municipaux successifs, nous avons considérablement accru les moyens attribués à l'école, que ce soit au niveau du fonctionnement ou de l'investissement. L'école reste et restera toujours notre priorité.

Au cours du mois de mars, le conseil municipal débattera des orientations budgétaires avant de voter en avril le budget primitif de l'exercice 2011. Cette année, en raison de la réforme des collectivités et de la fiscalité locale, nous disposons d'un délai supplémentaire d'un mois pour ce vote en raison du manque de lisibilité dont nous disposons.

Cette année sera marquée par une diminution de l'investissement et la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement avec deux objectifs : la réduction de l'endettement d'une part et le maintien des taux de la fiscalité communale d'autre part.

L'année 2011 verra la réalisation de la fusion des deux sociétés d'économie mixte municipales, la poursuite des transferts de compétence en direction de la CCHB et la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance pour la ville en préparation de certains départs à la retraite

Rolland Castells

Future salle de concert Une boîte à musiques actuelles



Vues d'artiste de la structure cuivrée de cette nouvelle salle de musique

Toutes les musiques sont les bienvenues à Bagnères-de-Bigorre, festivals et concerts tout au long de l'année sont là pour le prouver. Si la Halle aux Grains accueille déjà plusieurs manifestations, il manquait toutefois une salle plus petite pour des concerts de musiques actuelles et amplifiées pouvant accueillir un public debout.

Avec la future salle en construction près du foirail, les jeunes générations de Bagnères et d'ailleurs disposeront d'un lieu parfaitement adapté à cet univers musical. L'archi-

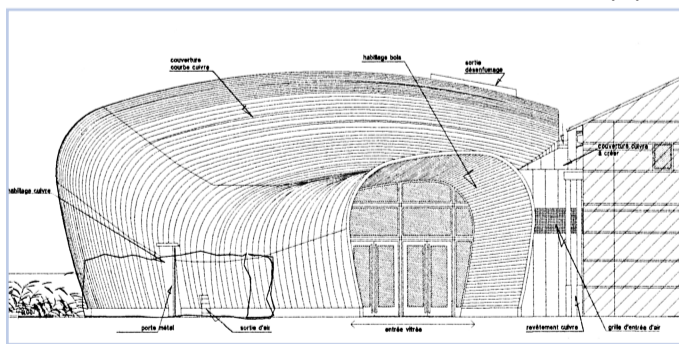
tecte bagnérais Philippe Guitton a travaillé sur un cahier des charges intégrant les demandes de plusieurs associations de jeunes sous la houlette de la ville de Bagnères qui finance le projet : « Le cahier des charges comprenait une salle de 450 places avec ses dépendances techniques et qui soit en communication avec la Halle aux Grains ».

Cette nouvelle salle se devait d'être parfaitement isolée de l'extérieur et ne laisser échapper aucune fausse note. « Nous avons intégré une acousticienne dans l'équipe et

nous avons rencontrés les services compétents de la Région qui nous ont conseillés. Nous avons également visité d'autres salles de concert », poursuit Philippe Guitton. Le choix technique s'est porté sur un concept original de boîte dans la boîte : « La partie salle de concert est enserrée dans une structure désolidarisée de la structure principale avec une enveloppe parfaitement isolée », garantit son concepteur. Restait à concevoir l'enveloppe extérieure : « Il y avait deux options : soit nous concevions un volume qui soit un simple ac-

compagnement de la Halle aux Grains, soit nous imaginions un volume original qui s'insère dans l'environnement du foirail », explique Philippe Guitton. Cette seconde solution a emporté les suffrages des élus et des associations de jeunes.

Il en résulte un bâtiment presque héliçoïdal aux courbes harmonieuses et aux reflets cuivrés. L'enveloppe sera en effet en cuivre tandis que la structure sera en bois. Un écran qui pourrait recevoir ses premiers musiciens avant la fin de l'année.



En quelques chiffres...

La nouvelle salle occupera 450 m² au sol dont 150 pour le public. Elle pourra accueillir au maximum 480 spectateurs debout avec deux gradins. La salle disposera d'un bar. Loges, locaux techniques et sanitaires complètent la structure. A noter que de nouveaux sanitaires intégrés au bâtiment mais accessibles de l'extérieur remplaceront les anciens sanitaires publics. Le coût de l'investissement est de 1,4 million d'euros TTC.

Cinéma : le Maintenon passe au numérique



Une salle rénovée pour plus de confort

Après des travaux de rénovation réalisés en début d'année, le Cinéma municipal s'appête à vivre une véritable révolution. Après l'emplacement des sièges et de la moquette, le Maintenon sera équipé cette année pour diffuser en numérique : image plus détaillée, son plus précis mais aussi nouveau projecteur et nouveaux supports. Avec l'arrivée du numérique, les films devenus de simples fichiers informatiques seront téléchargeables très rapidement via la fibre optique.

Les sorties nationales seront alors disponibles le même jour pour toutes les salles. Le système de programmation (qui restera piloté par le Parvis) devrait évoluer, car dans les salles où le numérique est déjà installé, on voit se développer les projections d'opéras, de spectacles ou de rencontres sportives.

Côté investissement, pour disposer des équipements de diffusion numérique, la ville de Bagnères engagera une enveloppe de 80 000 €, subventionnée à 70%. Les tarifs des places, qui n'avaient subi aucune augmentation depuis le passage à l'euro en 2001, devraient être légèrement revus à la hausse.

BAGNERES de BIGORRE infos

Journal institutionnel d'information
édité par la mairie de Bagnères de Bigorre
65200 Bagnères de Bigorre Tél. : 05.62.95.08.05
Directeur de la publication : Rolland Castells, maire
Rédaction : Y. Guillerault, Gaëlle Bleslu
Mise en page : Yves Guillerault
Crédits photos :
Pixbynot, Yves Guillerault, smtd65, ville de Bagnères
Dépôt légal : à parution

Opération tranquillité séniors

Sachant que les personnes âgées sont devenues une cible privilégiée pour la délinquance de proximité (cambriolages, arnaques... etc.), il a été décidé, au plan gouvernemental, la mise en œuvre d'un dispositif global dédié à la préservation de la tranquillité des séniors.

Toute personne âgée résidant dans notre commune qui, du fait de son isolement ou d'une difficulté particulière liée à sa santé, se trouverait ponctuellement dans une situation la rendant vulnérable aux faits de délinquance, est invitée à entrer en contact soit avec le CCAS (05 62 91 06 41), soit avec la brigade de gendarmerie (05 62 95 60 10), chargée d'organiser des actions de protection de proximité.

Permanence juridique

Le comité départemental d'accès au droit des Hautes-Pyrénées créé fin 2009 propose, au niveau de notre commune, des consultations juridiques gratuites. Assurées par des professionnels du droit (avocats, notaires, huissiers) elles se tiennent le 1er vendredi de chaque mois soit dans le créneau horaire 9H/12H ou 14H/17H dans les locaux du Centre Communal d'Action Sociale, 28, rue de la République.

Numéro à appeler pour de plus amples renseignements et prendre rendez-vous : CDAD : 05 62 34 96 73

Service communal d'hygiène et de santé

Le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) est peu connu. Pourtant il peut intervenir dans beaucoup de domaines :

- la prévention des maladies transmissibles,
- la salubrité des habitations, des agglomérations et de tous les milieux de vie de l'homme,
- l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine,
- l'exercice d'activités non soumises à la réglementation ICPE,
- l'évacuation, le traitement et l'élimination des eaux usées et des déchets,
- la lutte contre les bruits de voisinage et la pollution atmosphérique d'origine domestique,
- la préparation, la distribution, le transport et la conservation des denrées alimentaires.

Si vous rencontrez un problème dans un de ces domaines, n'hésitez pas à contacter Marie Lasplaces, 6 rue Emilien Frossard à Bagnères

Tél. : 05.62.95.87.60 Fax : 05.62.95.01.62

Courriel : marie.lasplaces@ville-bagneresdebigoire.fr

Ouverture : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Intoxications au monoxyde de carbone

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement.

Dans ce cas :

1 : Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.

2 : Arrêtez si possible les appareils à combustion.

3 : Évacuez au plus vite les locaux et bâtiments.

4 : Appelez les secours :

112 Numéro unique d'urgence européen

18 Sapeurs Pompiers

15 : Samu

5 : Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs Pompiers.

LE MONOXYDE DE CARBONE

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde... Les bons gestes de prévention aussi :

- FAITES VÉRIFIER ET ENTRETIENIR** avant chaque hiver vos installations de chauffage, eau chaude, ventilation...
- RESPECTEZ** le mode d'emploi des appareils à combustion (chauffages d'appoint, groupes électrogènes, appareils à gaz...)
- AÉREZ** au moins 10 minutes par jour

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible, inodore, non-irritant... et mortel!

Plus d'information sur www.prevention-maison.fr

Traitement des déchets

Un quai de transfert pour réduire le transport

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés est désormais en phase d'application. La communauté de communes de la Haute-Bigorre, qui a en charge la collecte des déchets sur son territoire, possède trois camions bennes pour assurer les différentes tournées de ramassage. Ces camions transportent directement leur chargement au centre d'enfouissement de Bénac. De longs trajets pour des véhicules qui ne sont pas conçus pour ça, avec à la clé un coût de transport important (consommation et entretien) et un impact environnemental non négligeable.

Un problème qui sera résolu par la mise en place d'un quai de transfert qui regroupera les déchets collectés sur le territoire de Haute-Bigorre. Il permettra de réduire les trajets des camions bennes aux seuls circuits de ramassage. Les déchets seront ensuite transférés sur des gros porteurs, dimi-

nuant ainsi le nombre de transports jusqu'au centre départemental, mais aussi leur coût et leur impact environnemental.

Ce quai de transfert se résume à un bâtiment fermé de 14 mètres sur 15 et 13 mètres de hauteur. Les camions bennes déchargeront dans un conteneur fermé dans lequel les déchets seront compressés. Ce dernier sera ensuite pris en charge par un gros porteur. Un tel quai de transfert existe déjà à Capvern sans qu'aucune nuisance ne soit enregistrée, notamment olfactive. La structure confinée évite également la dissémination notamment des sacs plastique. Deux à trois transports devraient remplacer les six allers-retours actuels des camions bennes.

Ce quai de transfert sera construit à Bagnères le long de la voie ferrée entre la déchetterie et la station d'épuration. Les travaux devraient débuter avant la fin de l'année pour une mise en service courant 2012.



Le quai de transfert de Capvern

6200 tonnes de déchets à éliminer

Les habitants de la Haute-Bigorre ont produit en 2010 5500 tonnes de déchets ménagers auxquelles il faut ajouter les 700 tonnes de déchets non recyclables issues des déchetteries. Ces déchets sont actuellement transportés au centre d'enfouissement de Bénac qui ne pourra fonctionner que jusqu'en 2016, date butoir. D'ici-là, le centre de pré-traitement de Bordères-sur-l'Echez sera mis en place avec un tri mécanique des déchets putrescibles suivi d'une méthanisation.

Illuminations

Pleins feux sur les économies d'énergie

De nouvelles guirlandes lumineuses ont fait leur apparition dans les rues bagnéraises lors des dernières fêtes de fin d'année. Un investissement non négligeable de 58 000 € pour 45 décors transversaux et 36 crosses équipés de LED (de l'anglais light-emitting diode en bon français diode électroluminescente) qui se révèlent bien plus économiques en énergie que les anciennes décorations à ampoules à filaments et dont l'effet décoratif n'est pas moindre.

Une économie que les services techniques ont pu mesurer assez précisément. « Auparavant, il y avait une puissance installée de 107 kw aujourd'hui ramenée à seulement 7,5 kw », note Alain Hénot, directeur des services techniques. En consommation, pour un éclairage de début décembre à mi-janvier, on passe ainsi de 64 200 kw à 3 000 kw pour un coût de 175 € au lieu de 3 750 €. Une économie accentuée par l'extinction de ces luminaires entre 1 h et 6 h du matin. Il reste désormais à remplacer les lucioles installées dans les arbres et les guirlandes des Coustous. « Nous aurons des LED bientôt partout », promet Alain Hénot.

D'une manière générale, l'éclairage public est gourmand en énergie et en terme de budget malgré un tarif préférentiel accordé par EDF. Un programme d'économies a été engagé par la ville depuis 18 ans. « Les ampoules blanches ont progressivement été remplacées par des systèmes à sodium haute pression, poursuit



De nouvelles illuminations plus économes en énergie

Alain Hénot. A flux lumineux égal, la puissance nécessaire a été divisée par deux. » Les points lumineux ont donc été remplacés progressivement (il n'en reste que 5 % à changer), le coût par appareil étant de 250 € HT. Mieux, les nouveaux éclairages installés (avenue

Leclerc, du général de Gaulle ou ceux prévus place Clémenceau) permettent un ajustement de leur intensité en fonction de la fréquentation : elle est baissée entre 23 h et 6h du matin.

Chasse aux gaspillages

C'est une préoccupation constante dès lors qu'un chantier de rénovation de bâtiment municipal est engagé : améliorer la performance énergétique. Ce fut le cas par exemple de la bibliothèque, de la piscine, du boulodrome, du musée Salies ou encore de la partie habitable du centre équestre municipal... Les combles sont isolés en priorité (27 % d'économies). Une chaudière performante apporte 25 % supplémentaires. « Nous investissons en priorité là où on peut obtenir la plus grande économie », précise M. Hénot. Le stade nautique André de Boysson bénéficie désormais d'une isolation de toiture et d'un double vitrage tandis que les sanitaires sont alimentés par des chauffe-eau solaires. Une chaudière à gaz alimente à la fois la piscine et la salle de spectacle. Ces deux structures représentent à elles deux 30 % de la consommation d'énergie de la municipalité.

Le dernier poste important d'économies possibles reste... le comportement individuel. Locaux associatifs, écoles, bureaux... il n'est pas rare de trouver des pièces vides mais éclairées ou des pièces chauffées mais aux fenêtres grandes ouvertes. Quelques efforts individuels de civisme et les économies effectuées pourront alimenter d'autres projets collectifs.

Travaux

Le théâtre du casino va être rénové



Le théâtre du casino transformé en cinéma avant qu'il soit transféré à Maintenon



Soirée de gala au théâtre

Dans le cadre de sa politique de mise en valeur du patrimoine bagnérais, la municipalité travaille actuellement sur le projet de restauration de la salle de spectacle et de réception du complexe Aquensis-Casino.

Depuis le début des années 90 et le transfert du cinéma municipal dans un autre bâtiment, le théâtre du casino est resté inutilisé. Ce fleuron de l'architecture néo-classique bagnéraise est la dernière partie du bâtiment qui n'a pas encore été réhabilitée. Avec cette rénovation, la ville de Bagnères souhaite impulser une nouvelle dynamique culturelle. Les enjeux de cette rénovation sont en effet multiples : l'accueil de séminaires et de congrès, l'organisation de nou-

veaux divertissements, notamment pour les curistes et les touristes, mais surtout, la mise en place d'une offre culturelle enrichie.

La qualité à la fois acoustique et patrimoniale de la salle permettra en effet de diversifier la programmation (musique de chambre, chant lyrique) et d'en faire un instrument de décentralisation des événements culturels départementaux, voire régionaux.

Cette salle de théâtre, construite au sein du casino en

1882, a été conçue pour y accueillir des activités très diverses : concerts, opéras, bals ou réceptions. On relève aussi, dans la presse locale, en 1910, l'organisation de séances de « spectacles cinématographiques ». A partir de 1950 et jusqu'en 1990, on y installe le cinéma municipal. Pendant cette longue période, l'activité culturelle reste abondante. On accueille dans les salons du casino de grands spectacles et de grands chanteurs comme Jacques Brel, Barbara, Georges Brassens, puis Johnny Hallyday.. etc.

Si la donne culturelle a aujourd'hui changé, la salle de spectacles rénovée promet

d'ouvrir la ville à de nouvelles possibilités. Avec ses 350 places dédiées à des manifestations intimistes, elle constituera un complément à la Halle aux Grains (850 places) et à la salle de musique amplifiée (450 places).

Les travaux devraient débuter avant fin 2011. La première tranche qui concerne la toiture, les façades et le gros oeuvre a été estimée à 1 120 000 €. Elle sera financée sur le budget annexe des activités thermales et thermoludiques (sans impact sur la fiscalité locale). La Ville attend des subventions à hauteur de 60 % par l'Etat, l'Europe (LEADER), le Conseil régional, le Conseil général et la CCHB.

Les clôtures, enjeu de qualité environnementale

Lorsqu'on construit une maison ou un bâtiment aujourd'hui, la clôture est malheureusement souvent considérée comme la "dernière roue du carrosse", "la cerise sur le gâteau". Il n'est pas rare de voir des clôtures en parpaings rester brutes ou des murets attendre leur couronnement pendant des années. Et pourtant, c'est la première chose que les passants et les visiteurs voient. Et c'est ce qui conditionne de façon première la qualité de l'espace urbain dont nous jouissons tous. Une belle clôture, bien intégrée dans le milieu dans lequel elle se trouve, participe autant qu'une belle maison à la qualité de notre espace commun.



La ville de Bagnères est une ville très riche en monuments et architecture. Les clôtures, édifiées au fil du temps dans les différents quartiers de la ville participent de façon certaine et en même temps très diverse. C'est donc un vrai enjeu de qualité urbaine, au même titre



que les constructions. Nous avons la chance d'avoir hérité de nos ancêtres une ville et des paysages naturels superbes. Il faut savoir les respecter. Au même titre que l'architecture de nos maisons, les tissus urbains, la forme originale de la ville, l'ouverture des vues, la qualité des paysages, c'est l'héritage que nous léguons à nos enfants. Cela implique de regarder autour de soi ce qui fait qu'on aime cette ville et de s'en inspirer. Cela implique de penser sa clôture non seulement en fonction d'une logique intérieure mais aussi comme la façade de la rue que peuvent venir animer soit des bâtiments annexes soit de la

végétation.

Cela implique aussi de laisser sa place au végétal. Le végétal dans la ville, c'est de l'ombre en été, des oiseaux, des parfums, des insectes, des bruissements de feuilles, des changements de couleurs etc... C'est dommage de s'en priver. Si vous souhaitez en savoir plus sur les clôtures, en ville, dans les écarts, les clôtures maçonnées, en ferronnerie, mixte, les clô-

tures opaques, transparentes, etc.... vous pouvez consulter le site internet de la ville : [wwwhttp://www.ville-bagneresdebigorre.fr/](http://www.ville-bagneresdebigorre.fr/) à la rubrique "urbanisme". N'hésitez pas aussi à nous transmettre votre avis, vos suggestions, voire vos photos intéressantes.



tures opaques, transparentes, etc....

Si vous souhaitez en savoir plus sur les clôtures, en ville, dans les écarts, les clôtures maçonnées, en ferronnerie, mixte, les clô-

tures opaques, transparentes, etc.... vous pouvez consulter le site internet de la ville : wwwhttp://www.ville-bagneresdebigorre.fr/ à la rubrique "urbanisme". N'hésitez pas aussi à nous transmettre votre avis, vos suggestions, voire vos photos intéressantes.



tures opaques, transparentes, etc.... vous pouvez consulter le site internet de la ville : wwwhttp://www.ville-bagneresdebigorre.fr/ à la rubrique "urbanisme". N'hésitez pas aussi à nous transmettre votre avis, vos suggestions, voire vos photos intéressantes.

RAPPEL : toute modification de façade ou de clôture doit être autorisée préalablement au début des travaux. Contactez le Service Urbanisme pour plus de renseignements

Une charte de qualité pour les terrasses

La Ville de Bagnères a lancé une réflexion sur l'amélioration de la qualité des terrasses de café et restaurants, en concertation avec les commerçants de Bagnères et de La Mongie. Les modalités sont bien-sûr très différentes entre la ville de plaine et la station, mais les objectifs sont les mêmes :- améliorer la qualité architecturale et la qualité de représentation de la ville (dans un esprit de ville d'eau pour Bagnères et de station dynamique et chaleureuse pour La Mongie) et instaurer une cohérence dans le traitement, sans toutefois imposer une uniformité- améliorer l'accueil du client et l'animation de l'espace public- respecter les autres usages de l'espace public (la sécurité des cheminements sur l'espace public doit impérativement être respectée). La concertation avec les commerçants et leurs associations est en cours. Vous pouvez retrouver le contenu des projets de chartes sur le site internet de la mairie : www.ville-bagneresdebigorre.fr (Rubrique Urbanisme/Les projets)

Patrimoine

La villa Romme raconte bagnères

Depuis la disparition de son « billard japonais », la villa Romme-Lacroix imposait sa façade nord, outragée par les ans, au regard de tous. Il fallait faire le détour par la petite place d'Uzer pour en deviner toute la noblesse, assoupie derrière son jardin de ville en liberté.

Pourtant, cet immeuble est un véritable livre d'histoire locale, racontant le passé de Bagnères-de-Bigorre en nous faisant remonter le temps pour le moins jusqu'au moyen-âge (voir encadré). Cet élément essentiel du patrimoine bagnérais retrouve actuellement toute sa place dans le centre historique de la cité thermale grâce à une rénovation exemplaire.

Un sauvetage que l'on doit à Lise Didier Moulouquet tombée sous le charme de cette belle bâtisse et de ses mystères. « Il y a longtemps que je la regardais. Pour moi, c'était un mai-

son mystérieuse, certainement la plus belle de Bagnères. » Féru d'art contemporain, ayant des racines béarnaises par sa famille et beaudéennaises par son mariage, elle ne peut se résoudre à voir disparaître la belle demeure : « Je suis très sensible au bonheur que me donne ce qui est beau ».

D'une manière générale, la villa Romme recèle de nombreux éléments d'architecture de grande qualité : marbres, boiseries, ouvertures... La restauration en vue de l'aménagement de 9 appartements à la location s'avérait donc délicate. « Je me suis soumise à l'histoire de la maison », admet Lise Didier Moulouquet. La réflexion est encore en cours notamment pour la nature et la couleur des revêtements extérieurs. Comment aussi aborder le dernier étage qui date du début XX^{ème}. Ce sont essentiellement des entreprises locales qui « tra-



La villa Rome révèle des pans d'histoire bagnéraise

vallent avec beaucoup de cœur dans le respect de la maison, me donnant les meilleurs conseils. J'ai également été très soutenue par la mairie de Bagnères. » Cette résurrection réjouit également les derniers héritiers de la famille Romme-Lacroix, propriétaire de la villa depuis plus

d'un siècle, et qui avaient dû s'en séparer en mai 2010.

« Au milieu d'une époque essentiellement tournée vers le productivisme, la restauration de cette maison n'était pas au départ une histoire facile. Mais elle est devenue une belle histoire », conclut Lise Didier Moulouquet.

Une ancienne mairie

Richard Sabatier, architecte enseignant et chercheur à l'école nationale d'architecture de Versailles et possédant lui aussi des racines bagnéraises, a, avec l'aide la société savante Ramond, retrouvé une partie de l'histoire de la villa Romme.

En cinq siècles, l'ensemble a subi de nombreuses évolutions et transformations. Il retrouve traces de l'enceinte de la cité médiévale, d'une ancienne tour, peut-être d'une chapelle... « En terme de patrimoine, la villa Romme-Lacroix est une clef qui témoigne de la complexité des usages de l'eau dans l'histoire sociale et culturelle locale, note-t-il. Au moyen-âge, la villa fait partie du fief de la famille d'Asson d'Arras et d'Argelès qui tenait, à l'aval de la ville (ndlr : de l'actuel casino vers les Anous), l'ensemble des canaux, dit Capagaou, équipé de plusieurs moulins. » En 1819, ce qui est alors la « maison Bales » est loué à la municipalité et devient la mairie de Bagnères-de-Bigorre, ce jusqu'en 1830. La place d'Uzer a alors un rôle de « grand place ». A noter que la villa Romme forme un ensemble urbain indissociable avec l'hôtel d'Uzer (XVIII^{ème} protégé au titre des Monuments historiques) qui fait face au musée Salies.

Opération aidée

L'opération bénéficie en effet de l'opération « façades » mais aussi de l'engagement de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) financée par la communauté de communes (CCHB), l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) et le conseil général.

7 appartements locatifs de 100 à 120 m² remplaceront les 27 logements préexistants. Deux logements plus petits subsisteront sous les combles.

Lise Didier Moulouquet espère qu'ils attireront de nouveaux habitants désirant créer une activité économique dans la vallée.

TOUR D'HORIZON

Adrien Théaux

Il rêve de skier dans les Pyrénées

Il en rêvait, il l'a fait. Adrien Théaux vient de remporter sa première victoire en Coupe du Monde dans la descente de Lenzerheide, en Suisse.

« Podium à Kitzbühel, victoire ici, cela concrétise une belle saison », confirme-t-il au journal L'Equipe. Une victoire de technicien dans des conditions météo difficiles qui confirme son entrée dans l'élite mondiale après son podium dans la mythique descente de Kitzbühel (Autriche).

Dans l'équipe de France de ski, il est l'enfant du pays (ses parents ont été moniteurs à La Mongie), et il fait vibrer la Haute-Bigorre depuis le début de saison et sa belle 2ème place en super G à Beaver Creek (USA). Certes, les mondiaux de Garmisch-Partenkirchen (Allemagne) ne l'ont pas définitivement couronné. Mais Adrien Théaux n'est pas un Bigourdan pour rien : il est positif et voit déjà la prochaine cime à atteindre. Contacté juste après ces Mondiaux, il n'avait pas perdu une once de motivation : « 10ème dans le super G de Garmisch, c'est tout de même une bonne performance, même si j'attendais mieux après mes deux podiums du début de saison. Dans la descente, j'ai gagné le deuxième



En action à Kitzbühel et sur le podium à Beaver Creek

entraînement et je me sentais bien. Ça s'est pourtant terminé dans les filets. Là, ça se joue sur une seule course et il faut aller à fond, prendre plus de risques. Ces mondiaux restent corrects pour moi, même s'il est évident qu'on court toujours pour un podium. (...) Un titre sur une seule course, ça demande d'être au pic de forme au bon moment, d'avoir le plein de confiance et d'avoir un peu de chance. Une chute reste une chute d'autant que là, ce n'était pas une faute technique. J'ai perdu un ski. » Légèrement blessé après sa chute, il n'avait

pu disputer le super combiné. Mais Adrien ne regrette rien : « L'ambiance en équipe de France était très bonne et avec quatre médailles, ces championnats du monde ont été positifs ». Adrien voyait déjà la prochaine ligne d'arrivée : « Mes deux podiums, particulièrement celui de Kitzbühel, ça donne envie d'y retourner ». La saison terminée un trophée en main, Adrien Théaux devrait revenir rapidement dans sa vallée natale : « Je vais revenir dans les Pyrénées dès que possible, au printemps. Ce que j'aimerais

pouvoir faire, c'est rechausser les skis dans les Pyrénées, ce qui ne m'est pas arrivé depuis plus de dix ans. Ma famille, mes amis sont là-bas, je suis donc toujours content de rentrer. » S'il appréciera de retrouver un certain calme après l'agitation des compétitions internationales, la glisse ne sera pas loin : « Ce que j'aime en dehors du ski ? Tous les sports de glisse et de vitesse comme le surf ».

La piscine de Bagnères fait école



Les techniciens et élus de la mairie de Lourdes au stade nautique André De Boysson. Aux côtés de Patrick Fauconnier : Jean-Pierre Garuet-Lempirou, maire-adjoint chargé des sports.

Une équipe de la mairie de Lourdes a été reçue, en janvier, au stade nautique André de Boysson. Il s'agissait pour les élus et techniciens de la cité mariale, de découvrir l'installation bagnéraise et de s'informer sur les spécificités de son fonctionnement. La visite, menée par Patrick Fauconnier, a mis notamment l'accent sur l'isolation thermique et phonique (la totalité des surfaces verticales est équipée), la centrale de traitement d'air et les équipements d'accessibilité aux personnes handicapées. La Ville de Lourdes souhaite en effet s'inspirer des travaux effectués à Bagnères pour rénover sa piscine couverte municipale. Courant 2010, c'est une équipe de la Ville de Tarbes qui était venue effectuer la même visite.

Abattage des arbres dangereux



Le tronc creux d'un tilleul de l'avenue Carnot

Au printemps, les actions de mise en sécurité se poursuivent pour le service des espaces verts. Après les Vignaux, le parc de la mairie, les Coustous et le Vallon de Salut, d'autres arbres seront abattus dans d'autres zones de la commune, au cours des prochaines semaines.

Ces arbres malades ou blessés représentent en effet un gros danger pour les promeneurs, même s'ils donnent l'impression d'être en parfaite santé. Les cavités ou un pourrissement du tronc se trouvent parfois en hauteur et ne sont donc pas visibles au pied de l'arbre après la coupe.

Rappelons que l'abattage d'arbres dangereux est toujours précédé d'un diagnostic. C'est une mission ordinaire que les agents des espaces verts effectuent régulièrement. Les arbres coupés sont toujours remplacés à l'identique ou par des essences adaptées au site. Au cours des opérations d'abattage, les agents disponibles peuvent répondre à toutes vos questions.

En bref

Piano Pic

Le festival accueillera à nouveau des masters-class en 2011. La rénovation de l'internat du lycée en 210 n'avait pas permis de loger les jeunes musiciens.

Expo Brianti

Suite à la donation Jacques Brianti, peintre et sculpteur bien connu, une exposition sera organisée cet été.

Agrandissement

Des travaux d'extension seront effectués au musée Salies pour accueillir les collections du musée du Vieux Moulin qui est fermé.

Nouveau au muséum

La ville de Bagnères, le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE 65), le Conservatoire botanique national et la Ligue de protection des oiseaux travaillent à un nouveau concept pour le muséum d'histoire naturelle de Bagnères-de-Bigorre.

Expression des élus

Le billet de la Majorité

Dans une démocratie, il y a fort heureusement une opposition et une majorité qui ont, les uns comme les autres, des droits et des devoirs.

La gestion d'une ville de la taille de Bagnères relève davantage de la logique et du bon sens que d'une doctrine politique ou de la mise en œuvre d'un catéchisme idéologique. C'est dans cet esprit que les élus de la majorité travaillent et agissent au quotidien.

Notre action est toujours guidée par la notion d'intérêt général et le bien-être de nos administrés. Les contraintes légales, administratives ou budgétaires ne nous permettent malheureusement pas toujours d'accéder à toutes leurs demandes, ou pas aussi rapidement que nous le souhaiterions. Avec ces contraintes, chacun comprend qu'administrer une ville, même

de petite taille, est un exercice de plus en plus complexe.

Pour l'opposition, il semble toujours très facile de donner des conseils et d'affirmer que l'on peut tout faire, tout de suite. Par contre, lorsque celle-ci vote toutes les dépenses et ne vote pas les recettes, la cohérence de son discours devient plus floue...

Cette opposition n'est d'ailleurs pas très combative en séance du Conseil Municipal. Et pour cause, elle préfère débattre par l'intermédiaire d'une association qui pratique la calomnie, pour ne pas dire la diffamation. La question du débat qu'elle souhaitait organiser au cinéma municipal en est un exemple frappant. L'association Bagnères Solidaire a en effet demandé au Maire l'autorisation d'organiser un débat public après la projection du film « Le

Président », dans la salle de cinéma municipal. Cette requête entraînant une prolongation des heures de travail du personnel communal a été refusée, après avis du bureau municipal et sur conseil des services. Comment peut-on qualifier d'abus de pouvoir une telle décision ? La programmation du cinéma de Bagnères est confiée au Parvis mais toute l'organisation est assurée par du personnel communal qui travaille tard et qu'il n'est pas concevable de faire travailler encore plus tard pour encadrer des activités extramunicipales. De la même façon, il n'était pas concevable de transférer un public après 22 heures de la salle de cinéma à la salle d'exposition de l'espace Maintenenon. Nous avons une responsabilité, nous l'assumons.

Toujours de l'opposition et donc

de la même association, nous avons reçu une demande d'autorisation pour l'organisation d'un vide-greniers au mois de mai. Le Maire a été amené à faire la même réponse qu'à une même demande précédente : ces autorisations sont réservées aux associations caritatives, culturelles ou sportives, qui financent de la sorte leurs activités. Il est stupéfiant de constater que des personnes qui ont pour ambition de gérer notre ville sollicitent l'usage de l'espace public pour alimenter leurs fonds. Des fonds qui d'ailleurs servent à financer un « brûlot » dont le seul but est de critiquer le travail de l'équipe municipale en place, par des attaques des plus basses. En politique, on a bien sûr le droit d'écrire et de diffuser mais on a le devoir de se financer de manière autonome.

Le billet de l'opposition

Nous souhaitons expliquer notre vote lors du conseil municipal du 1er décembre 2010 à propos de la vente d'un terrain au Syndicat (départemental) Mixte de Traitement des Déchets. Ce terrain situé à côté de la station d'épuration juste à l'entrée de Bagnères sur le CD 8 doit permettre la construction d'un quai de transfert destiné à stocker les ordures ménagères de la

communauté de communes avant leur transport vers une décharge départementale. Les élus de l'opposition sont bien évidemment favorables à une telle organisation sur le territoire communautaire. Cependant, ce sont les choix proposés et la manière dont le débat a été conduit en conseil municipal qui ont motivé notre vote (4 contre et 2 abstentions).

En effet nous sommes fermement opposés à la poursuite de l'enlaidissement de cette entrée de Bagnères avec un bâtiment industriel d'une dizaine de mètres de hauteur dont l'activité apportera très certainement des pollutions olfactives et la nuisance des rotations de camions. Pourquoi ce débat n'a-t-il pas été présenté en conseil communautaire alors que ce sujet relève de sa com-

pétence ? Pourquoi n'a-t-on pas pris le temps de rechercher un autre terrain plus approprié ? Nous avons le sentiment que tout était « ficelé » d'avance au mépris d'une réflexion plus approfondie, d'un réel respect de l'environnement et du fonctionnement de l'institution communautaire CCHB. Nous regrettons vivement la méthode employée par le maire et son équipe.